

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

24 août 2021

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 1

Votants : 11

N° 1458/2021

Objet :

TARIFS DE L'ENSEMBLE
DES CONCESSIONS 2021

Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le

ID : 051-215101395-20210906-1458-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Ayant donné son pouvoir à Monsieur ROUSSINET Jérôme : Monsieur VILLE Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine

Le Maire rappelle les tarifs des concessions pratiqués sur la commune de Chepy et demande à l'ensemble des Conseillers s'ils souhaitent revaloriser ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'augmenter le prix des redevances fixé ultérieurement.

Ainsi le prix des redevances funéraires, à compter du 10 septembre 2021, seront pratiqués comme suit :

CONCESSION AU CIMETIERE 1M²	15 ANS	50€
	30 ANS	100€
CONCESSION D'UNE CAVURNE	30 ANS	300€
CONCESSION AU COLUMBARIUM	30 ANS	400€

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 13 septembre 2021.

Le Maire,

J. ROUSSINET

